

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 945

20 avril 2013

SOMMAIRE

10 accessories S.à r.l.	45355	Luxembau Sàrl	45354
ABOM Diffusion S.A.	45348	Lux Inter Real Estate S.A.	45349
AGP Herr Courtage	45349	LVM Security	45349
A.M.D. S. à r.l.	45358	Maximus Holding II S.à r.l.	45330
Anchorage Investments S.A.	45359	Muskingham S.à r.l.	45346
A&T Consulting S.A.	45348	New Europe Property Holdings (Luxem- bourg) S.à r.l.	45355
Aviva Investors Portefeuille II	45348	Perfume Holdings S.à r.l.	45357
A-Z Petroleum S.A.	45350	Plazza Investments & Properties S.à r.l.	45351
Cujo Fiduciaire S.à r.l.	45358	Projection S.A.	45360
D.E. Shaw AQ-SP Series 11-02 (Luxem- bourg)	45360	Resolution Holdings Luxembourg Bilbao S.à r.l.	45345
Dulcis Luxembourg S.à r.l.	45360	Resolution Liberty C S.à r.l.	45346
Eastman Chemical Luxembourg Holdings 2 S.à r.l.	45314	Rich Investments S.à r.l.	45357
EE (Excite Estates) S.A.	45347	Rock Holdings S.à r.l.	45354
Fondation Greenpeace Luxembourg	45345	SPI Group Sàrl	45351
Gallia Invest S.à r.l.	45353	Stanley Munich 1 S.à r.l.	45358
Gesav S.A.	45344	Super-Max Luxembourg S.à r.l.	45346
Graser & Herr Courtiers s.à r.l.	45356	Swedish Wind 2 S.à r.l.	45333
Gresham Consultants S.A.	45352	Sybase Luxembourg	45359
Halmstaat Capital S.A.	45354	TUNISIE EUROPE INVESTISSEMENTS S.A., société de gestion de patrimoine fa- miliaire	45350
H.N.L. S.à r.l.	45345	Watson Pharma Holding S.à r.l.	45314
Icare Promotions Luxembourg S.à r.l.	45353	Wertex S.A.	45347
Immo Tavares S.A.	45353	WM Belvaux (Luxembourg) S.à r.l.	45347
KNS Solar S.à r.l.	45355	X-Air Aviation Holding S.à r.l.	45359
Koenigsallee LP III, S.à r.l.	45352	YooCap Holdings Sàrl	45356
Koenigsallee LP II, S.à r.l.	45352	YooWWI Advisors Sàrl	45357
Koenigsallee LP V, S.à r.l.	45351	Zenyada S.A.	45356
Lombard Odier Gateway	45350		
LSF8 Finance S.à r.l.	45316		
LSREF2 Lux Investments III S.à r.l.	45323		

Watson Pharma Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.012,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 149.489.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 25 février 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du gérant B suivant en date du 25 février 2013:

Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

2. Nomination du gérant B suivant en date du 25 février 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin, France, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de Gérant B de la société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Mr Patrick L.C. van Denzen, Gérant B
- Mr Fabrice Rota, Gérant B
- Mr Paul M. Bisaro, Gérant A
- Mr David A. Buchen, Gérant A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick L.C. van Denzen
Gérant B

Référence de publication: 2013032024/23.

(130039098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Eastman Chemical Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.542,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 169.092.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of January,
before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Eastman Chemical Europe, Middle East and Africa Ltd., a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 2291076, having its registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware, United States of America,

here represented by Ms Fouzia Benyahia, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on 24 January 2013,

which proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member of Eastman Chemical Luxembourg Holdings 2 S.à r.l." a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under B 169092, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, on 24 May 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 11 June 2012, number 1447 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 17 December 2012.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Conversion of the existing five hundred forty (540) preference shares into five hundred forty (540) ordinary shares.
2. Allocation of the share premium attached to the preference shares.
3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Company's articles of association.
4. Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to convert, with immediate effect, the existing five hundred forty (540) preference shares, having a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1), into five hundred forty (540) ordinary shares with a par value of one U.S. Dollar (USD 1).

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole member resolves to allocate the share premium amounting to twenty four million nine hundred ninety-nine thousand four hundred sixty U.S. dollars (24,999,460) and attached to the preference shares to the ordinary shares of the Company.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole member resolves to amend article 5.1 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at twenty thousand five hundred forty-two U.S. Dollars (USD 20,542), consisting of twenty thousand five hundred forty-two (20,542) ordinary shares having a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1).".

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,200.-.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; and upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente et unième jour du mois de janvier,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Eastman Chemical Europe, Middle East and Africa Ltd., une société constituée et existante selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 2291076, ayant son siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Mlle Fouzia Benyahia, Maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 janvier 2013,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'unique associée de Eastman Chemical Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169092, constituée suivant acte de Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand Duché de Luxembourg, en date du 24 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n°1447 le 11 juin 2012 (ci-après la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 17 décembre 2012.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Conversion des cinq cent quarante (540) parts sociales de préférence existantes en cinq cent quarante (540) parts sociales ordinaires.

2. Affectation de la prime d'émission attachée aux parts sociales de préférence.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société.

4. Divers.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de convertir, avec effet immédiat, les cinq cent quarante (540) parts sociales de préférence existantes, ayant une valeur nominale d'un U.S. dollar (USD 1), en cinq cent quarante (540) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un U.S. dollar (USD 1).

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'associé unique décide d'affecter la prime d'émission d'un montant de vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent soixante U.S. dollars (USD 24.999.460) versée et attachée aux parts sociales de préférence aux parts sociales ordinaires de la Société.

Troisième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la société qui sera désormais rédigé comme suit:

« **5.1.** La Société a un capital social de vingt-mille cinq cent quarante-deux U.S. dollars (USD 20.542), représenté par vingt-mille cinq cent quarante-deux (20.542) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un U.S. dollar (USD 1) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 1,200.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. BENYAHIA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 février 2013. Relation: LAC/2013/5258. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2013029014/114.

(130035457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

LSF8 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 175.487.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of February,

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Fund VIII (U.S.), L.P., a limited partnership company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Delaware, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations under number 5212324, with registered office at 2711 North Haskell Avenue, Suite 1700, 75204 Dallas, Texas, United States of America,

hereby represented by Gianpiero Saggi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Dallas, Texas, on 20 February 2013.

Said proxy, after having been signed in writing by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to draw up as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity (the Laws), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (the Articles of Association).

Art. 2. Object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "LSF8 Finance S.a r.l.".

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder, or in case of plurality, of an extraordinary general meeting of its shareholders.

It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers of the Company.

The Company may establish other offices and/or branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers.

Art. 6. Subscribed capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased or reduced at any time by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence and entitles to one vote at the general meetings of shareholders, as the case may be.

As far as the Company is concerned, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

In case of a single shareholder, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by the sole manager or the Board of Managers, as the case may be.

In case of plurality of shareholders, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by (i) the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers and (ii) the general meeting of shareholders by an unanimous vote of all the shareholders of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders of the Company.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders, does not put the Company into liquidation.

Art. 10. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the single shareholder, or as the case may

be, of the general meeting of the shareholders owning more than half of the share capital, which will determine their number and the period of their mandate.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the sole manager or, in case of plurality, any member of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the single shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 11. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

Art. 12. Delegation of Powers. The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting beforehand. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Managers may also be passed in writing which resolutions will be proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager, with a majority signed in Luxembourg. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 14. Responsibilities. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter assumes all powers conferred by Laws to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

Resolutions whose purpose is to amend the Articles of Association of the Company may only be adopted by a majority of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers or, as the case may be, the sole manager to the shareholders.

Art. 16. Financial Year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Adoption of annual accounts. At the end of each financial year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are closed and are drawn up by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers, in accordance with the Laws, who prepares, among others, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 18. Appropriation of Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company is allocated to a statutory reserve required by law. Such allocation will cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's subscribed share capital.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholder(s). The sole manager or, as the case may be, the Board of Managers determines the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in these Articles of Association, unless otherwise provided by Laws.

At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Laws, and in particular the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Subscription and Payment

All the 100 (one hundred) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by Lone Star Fund VIII (U.S.), L.P. prequalified, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2013.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1200.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at three.
2. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - Mr Michael Duke Thomson, attorney, born on 27 August 1961 in Austin, Texas, United States of America, whose professional address is at 2711 N. Haskell Avenue, Suite 1700, 75204 Dallas, Texas, USA;
 - Mr Philippe Detournay, company director, born on 9 April 1966 in Hal, Belgium, whose professional address is at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg; and
 - Mr Philippe Jusseau, accountant, born on 16 September 1979 in Strasbourg, France, whose professional address is at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.
3. The registered office is established at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-et-un février,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Fund VIII (U.S.), L.P., une société à responsabilité limitée existante sous les lois du Delaware, enregistrée auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 5212324, ayant son siège social au 2711 North Haskell Avenue, Suite 1700, 75204 Dallas, Texas, États-Unis d'Amérique,

ici représentée par Gianpiero Saggi, employé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 20 Février 2013.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après, la Société) qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg y relatives (les Lois), et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, pour acquérir, investir dans et/ou vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et/ou le contrôle de toute forme de sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et/ou vendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, et pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties et/ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et/ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société, nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs et accorder des prêts, avances et/ou assistance, sous n'importe quelle forme, à ses filiales, sociétés affiliées et tierces parties.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant mais n'étant pas limité à des opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La société est dénommée «LSF8 Finance S.à r.l.»

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité, de l'assemblée générale des associés de la Société.

Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut établir d'autres bureaux et/ou succursales à la fois dans le Grand Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 6. Capital Social Souscrit. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Réduction de Capital. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit suivant une décision de l'associé unique ou le cas échéant par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par ces Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société et donne droit à une voix dans les assemblées générales d'associés, le cas échéant.

Les parts sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

En cas d'associé unique, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par (i) le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et (ii) l'assemblée des associés par une décision unanime de tous les associés de la Société. Cette autorisation n'est pas requise en cas de transfert de parts sociales à des associés de la Société.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, ou le cas échéant d'un des associés, n'entraînent pas la mise en liquidation de la Société.

Art. 10. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé(s). Le ou les gérant(s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant unique, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 11. Représentation de la Société. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant quelconque.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit à Luxembourg que le Conseil de Gérance peut de temps à autres déterminer.

Des notifications écrites de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour auparavant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, des décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, lesquelles décisions seront régulières et valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions résulteront d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception, avec une majorité signée à Luxembourg. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Responsabilités. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un associé peut agir à toute assemblée des associés en nommant par écrit, par fax ou par e-mail en qualité de mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être associé.

Les résolutions dont l'objet est de modifier les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le gérant unique aux associés. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte des résolutions proposées.

Art. 16. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et dressés, suivant le cas, par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, conformément aux Lois, qui, entre autres, dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Affectation des Bénéfices. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sous conditions de ce qui suit, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut/ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividende à l'associé/aux associés.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut/peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes à ou aux associé (s). Le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance déterminera/ont le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues par les Statuts, sauf dispositions contraires des Lois.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera/ont ses/leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions des Lois et en particulier la Loi de 1915.

Souscription et Libération

L'ensemble des 100 (cent) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire par Lone Star Fund VIII (U.S.), L.P., précitée, de sorte que la somme d'EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1200.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé pré-qualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois.
2. Sont nommés membres du conseil de gérance, pour une durée indéterminée:
 - Mr Michael Duke Thomson, avocat, né à Austin, Texas, Etats-Unis d'Amérique, le 27 août 1961 dont l'adresse professionnelle est au 2711 N. Haskell Avenue, Suite 1700, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis d'Amérique;
 - Mr Philippe Detournay, directeur de société, né à Hal, Belgique, le 9 avril 1966 dont l'adresse professionnelle est au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg; et
 - Mr Philippe Jusseau, comptable, né à Strasbourg, France, le 16 septembre 1979 dont l'adresse professionnelle est au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 février 2013. LAC/2013/8277. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013029273/365.

(130035036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

LSREF2 Lux Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 175.490.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of February,
Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 91796,

hereby represented by Gianpiero Saddi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 20 February 2013.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to draw up as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity (the Laws), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (the Articles of Association).

Art. 2. Object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "LSREF2 Lux Investments III S.à r.l."

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder, or in case of plurality, of an extraordinary general meeting of its shareholders.

It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers of the Company.

The Company may establish other offices and/or branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers.

Art. 6. Subscribed capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased or reduced at any time by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence and entitles to one vote at the general meetings of shareholders, as the case may be.

As far as the Company is concerned, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

In case of a single shareholder, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by the sole manager or the Board of Managers, as the case may be.

In case of plurality of shareholders, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by (i) the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers and (ii) the general meeting of shareholders by an unanimous vote of all the shareholders of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders of the Company.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders, does not put the Company into liquidation.

Art. 10. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the single shareholder, or as the case may be, of the general meeting of the shareholders owning more than half of the share capital, which will determine their number and the period of their mandate.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the sole manager or, in case of plurality, any member of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the single shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 11. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

Art. 12. Delegation of Powers. The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting beforehand. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Managers may also be passed in writing which resolutions will be proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager, with a majority signed in Luxembourg. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 14. Responsibilities. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter assumes all powers conferred by Laws to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

Resolutions whose purpose is to amend the Articles of Association of the Company may only be adopted by a majority of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers or, as the case may be, the sole manager to the shareholders.

Art. 16. Financial Year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Adoption of annual accounts. At the end of each financial year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are closed and are drawn up by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers, in accordance with the Laws, who prepares, among others, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 18. Appropriation of Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company is allocated to a statutory reserve required by law. Such allocation will cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's subscribed share capital.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholder(s). The sole manager or, as the case may be, the Board of Managers determines the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in these Articles of Association, unless otherwise provided by Laws.

At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Laws, and in particular the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Subscription and Payment

All the 100 (one hundred) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by Lone Star Capital Investments S.a r.l., prequalified, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2013.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1200.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at three.
2. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Michael Duke Thomson, attorney, born on 27 August 1961 in Austin, Texas, United States of America, whose professional address is at 2711 N. Haskell Avenue, Suite 1700, 75204 Dallas, Texas, USA;

- Mr Philippe Detournay, company director, born on 9 April 1966 in Hal, Belgium, whose professional address is at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg; and

- Mr Philippe Jusseau, accountant, born on 16 September 1979 in Strasbourg, France, whose professional address is at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

3. The registered office is established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-et-un février,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796,

ici représentée par Mr Gianpiero Saggi, employé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 20 Février 2013.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après, la Société) qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg y relatives (les Lois), et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, pour acquérir, investir dans et/ou vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et/ou le contrôle de toute forme de sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et/ou vendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, et pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties et/ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et/ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société, nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs et accorder des prêts, avances et/ou assistance, sous n'importe quelle forme, à ses filiales, sociétés affiliées et tierces parties.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant mais n'étant pas limité à des opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La société est dénommée «LSREF2 Lux Investments III S.à r.l.»

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité, de l'assemblée générale des associés de la Société.

Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut établir d'autres bureaux et/ou succursales à la fois dans le Grand Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 6. Capital Social Souscrit. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Réduction de Capital. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit suivant une décision de l'associé unique ou le cas échéant par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par ces Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société et donne droit à une voix dans les assemblées générales d'associés, le cas échéant.

Les parts sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

En cas d'associé unique, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par (i) le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et (ii) l'assemblée des associés par une décision unanime de tous les associés de la Société. Cette autorisation n'est pas requise en cas de transfert de parts sociales à des associés de la Société.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, ou le cas échéant d'un des associés, n'entraînent pas la mise en liquidation de la Société.

Art. 10. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé(s). Le ou les gérant(s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant unique, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 11. Représentation de la Société. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant quelconque.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit à Luxembourg que le Conseil de Gérance peut de temps à autres déterminer.

Des notifications écrites de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour auparavant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, des décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, lesquelles décisions seront régulières et valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions résulteront d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception, avec une majorité signée à Luxembourg. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Responsabilités. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un associé peut agir à toute assemble des associés en nommant par écrit, par fax ou par e-mail en qualité de mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être associé.

Les résolutions dont l'objet est de modifier les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le gérant unique aux associés. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte des résolutions proposées.

Art. 16. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et dressés, suivant le cas, par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, conformément aux Lois, qui, entre autres, dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Affectation des Bénéfices. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq

pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sous conditions de ce qui suit, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut/ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividende à l'associé/aux associés.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut/peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes à ou aux associé (s). Le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance déterminera/ont le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues par les Statuts, sauf dispositions contraires des Lois.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera/ont ses/leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions des Lois et en particulier la Loi de 1915.

Souscription et Libération

L'ensemble des 100 (cent) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire par Lone Star Capital Investments S.à r.l., précitée, de sorte que la somme d'EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1200.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé pré-qualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois.
2. Sont nommés membres du conseil de gérance, pour une durée indéterminée:
 - Mr Michael Duke Thomson, avocat, né à Austin, Texas, Etats-Unis d'Amérique, le 27 août 1961 dont l'adresse professionnelle est au 2711 N. Haskell Avenue, Suite 1700, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis d'Amérique;
 - Mr Philippe Detournay, directeur de société, né à Hal, Belgique, le 9 avril 1966 dont l'adresse professionnelle est au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg; et
 - Mr Philippe Jusseau, comptable, né à Strasbourg, France, le 16 septembre 1979 dont l'adresse professionnelle est au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 février 2013. LAC/2013/8278. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013029274/367.

(130035087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Maximus Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 6.200.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 157.631.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company Maximus Holding II S.à r.l., having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B and number 157.631, (hereafter the "Company"), incorporated by a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on November 19, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 353 on 22 February 2011.

The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed received by the undersigned notary, on August 5, 2011 published on October 18, 2011 in the Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2514, page 120643.

Mr. Luís MARQUES GUILHERME, lawyer, residing professionally in Luxembourg, takes the chair and declares that a quorum is present.

The Chairman appoints as Secretary Ms Fleur MARCHAL, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as Scrutinizer Mr Matthias SCHMIDT, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance sheet.

The attendance sheet as well as the powers of attorney, having been signed *ne varietur* by the proxies, by the members of the board and the undersigned notary public, will remain attached to the present deed in order to be filed at the same time with the registration authorities.

The Chairman declares and requests the notary to act that:

I - According to the attendance sheet, all the members representing the full amount of the corporate capital of nine millions three hundred thousand sterling pounds (GBP 9,300,000) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without a prior convening notice.

II - The agenda of the meeting is the following:

1) Reduction of the share capital of the Company by an amount of three million and one hundred thousand Sterling pounds (GBP 3,100,000) ("Reduction of Share Capital") to be effected by:

a. cancellation and reimbursement of two hundred seventy thousand, five hundred and forty-two (272,542) B3 Ordinary Shares with a par value of one Sterling pounds (GBP 1) each;

b. cancellation and reimbursement of two million, eight hundred and twenty-seven thousand, four hundred and fifty-eight (2,827,458) A3 Ordinary Shares with a par value of one Sterling pound (GBP 1) each;

2) Amendment of article 5 of the articles of association of the Company;

3) Granting of power to any director of the Company to act alone or jointly in the name and on behalf of the Company in order to do all acts or things, execute and sign any deed, power of attorney, register, confirmation or any other document as the director may consider necessary or desirable in order to register the above cancellation of shares of the Company;

4) Any other business.

III - Then, the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to reduce the corporate capital of the Company by an amount of three million and one hundred thousand Sterling pounds (GBP 3,100,000) so as to bring it from its present amount of nine million three hundred thousand Sterling pounds (GBP 9,300,000) to the amount of six million and two hundred thousand Sterling pounds (GBP 6,200,000) by (i) the reimbursement and cancellation of two hundred seventy-two thousand, five hundred and forty-two (272,542) B3 Ordinary Shares and also (ii) by the reimbursement and cancellation of two million, eight hundred and twenty-seven thousand, four hundred and fifty-eight (2,827,458) A3 Ordinary Shares, all of them with a par value of one Sterling pound (GBP 1) each.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to cancel and to reimburse (i) two hundred seventy-two thousand, five hundred and forty-two (272,542) B3 Ordinary Shares and also to cancel and to reimburse (ii) two million, eight hundred and twenty-seven thousand, four hundred and fifty-eight (2,827,458) A3 Ordinary Shares, all of them with a par value of one Sterling pound (GBP 1) each.

The value of such shares now cancelled may be reimbursed by the board of directors of the Company by payment in accordance with Luxembourg law provisions.

Third resolution

The General Meeting resolves to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the aforementioned modifications of the capital structure.

Consequently, the article 5 of the articles of incorporation of the Company will henceforth read as follows:

« **Art. 5. Corporate capital.** The subscribed capital is set at six million and two hundred thousand Sterling pounds (GBP 6,200,000) represented by six million and two hundred thousand (6,200,000) Shares with a par value of one Sterling pound (GBP 1) each, being the addition of:

Class of Shares	Amount	Nominal value
A1 Ordinary Shares	2,827,458	GBP 1.00
A2 Ordinary Shares	2,827,458	GBP 1.00
A3 ordinary Shares	0	GBP 1.00
B1 Ordinary Shares	272,542	GBP 1.00
B2 Ordinary Shares	272,542	GBP 1.00
B3 Ordinary Shares	0	GBP 1.00

The share capital of the Company is exclusively represented by Ordinary Shares which may be under the form of the A1 Ordinary Shares or A2 Ordinary Shares, B1 Ordinary Shares or B2 Ordinary Shares as defined below, or any other denominated categories of Ordinary Shares.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Ordinary Shares including by the cancellation of one or more entire classes of the Ordinary Shares in issue in the Class 2 Ordinary Shares and/or the Class 1 Ordinary Shares. In the case of repurchases and cancellations of classes of Ordinary Shares such cancellations and repurchases of Ordinary Shares shall be made in the reverse numerical order (starting with Class 2 Ordinary Shares). For the avoidance of doubt, the same proportion of A Ordinary Shares and B Ordinary Shares within each class of Ordinary Shares shall be cancelled or repurchased on any cancellation or repurchase of that class of Ordinary Shares.

No amendment to these Articles which adversely affects the rights attaching to the B Ordinary Shares (or is considered likely to do so by the B Ordinary Shareholders' Representatives, acting reasonably) shall be made without the consent of the B Ordinary Shareholders' Representatives (and any proposed amendment to Article 8 or this paragraph shall be deemed to be such an amendment).

Notwithstanding any specifications set out in these Articles of Association in respect for certain categories of Shares, the Shares representing the corporate capital of the Company shall be registered in the shares' register held at the registered office of the Company."

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, the said appearing persons signed together with Us, the notary, the present deed.

Ci-après la traduction française de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'année deux mille onze, le vingt-huitième jour de décembre.

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des membres de la société Maximus Holding II S.à.r.l., ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B au numéro 157.631, (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 353 le 22 février 2011,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 5 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2514 du 18 octobre 2011.

Monsieur Luis MARQUES GUILHERME, juriste, résidant au Luxembourg, siège et déclare le quorum réuni.

Le Président appointe comme Secrétaire Madame Fleur MARCHAL, avocate, résidant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme Scrutateur Monsieur Matthias SCHMIDT, avocat, résidant à Luxembourg.

Ayant ainsi été constitué, le bureau de l'assemblée rédige la présente feuille de présence.

La feuille de présence tout comme les procurations, ayant été signées ne varietur par les mandataires, membres du bureau et le soussigné notaire public, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités d'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I - Conformément à la feuille de présence, les membres représentant l'intégralité du capital social de neuf millions trois cent mille livres sterling (GBP 9.300.000) sont valablement représentés lors de cette réunion. L'assemblée peut donc valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés dans l'agenda sans convenir d'une lettre de convocation préalable.

II - L'agenda de la réunion est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de trois millions cent mille livres sterling (GBP 3.100.000) («Réduction du Capital Social») à effectuer comme suit:

a. Annulation et remboursement de deux cent soixante-douze mille cinq cent quarante-deux (272.542) B3 Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune;

b. Annulation et remboursement de deux millions huit cent vingt-sept mille quatre cent cinquante-huit (2.827.458) A3 Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune;

2. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société pour refléter la structure du capital de la Société telle qu'amendée par le présent acte;

3. Pouvoir à tout gérant de la Société pour agir seul ou de manière conjointe au nom et pour le compte de la société afin d'effectuer tous actes ou démarches, d'exécuter et signer tous actes, procuration, registre, confirmation ou tout autre document que le gérant considère nécessaire ou souhaitable afin d'enregistrer la présente annulation d'actions de la Société;

4. Divers;

III - Ensuite l'assemblée générale, après délibérations, prit de manière unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de trois millions cent mille livres sterling (GBP 3.100.000) pour le porter de son montant actuel de neuf millions trois cent mille livres sterling (GBP 9.300.000) au montant de six millions deux cent mille livres sterling (GBP 6.200.000) par (i) le remboursement et l'annulation de deux cent soixante-douze mille cinq cent quarante-deux (272.542) B3 Actions Ordinaires ainsi que (ii) par le remboursement et l'annulation de deux millions huit cent vingt-sept mille quatre cent cinquante-huit (2.827.458) A3 Actions Ordinaires, ayant toutes une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'annuler et de rembourser (i) deux cent soixante-douze mille cinq cent quarante-deux (272.542) B3 Actions Ordinaires et aussi d'annuler et de rembourser (ii) deux millions huit cent vingt-sept mille quatre cent cinquante-huit (2.827.458) A3 Actions Ordinaires, ayant toutes une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune.

La valeur des actions maintenant annulées peut être remboursée par le conseil d'administration de la Société par paiement conformément aux dispositions légales en vigueur au Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'Article 5 des Statuts de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus dans la structure du capital.

En conséquence, l'Article 5 des Statuts de la Société est à lire comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à six millions deux cent mille livres sterling (GBP 6.200.000) représenté par six millions deux cent mille (6.200.000) Actions ayant une valeur nominale de une livre Sterling (GBP 1) chacune, étant l'addition de:

Classe d'Actions	Amount	Nominal value
Actions Ordinaires A1	2.827.458	GBP 1.00
Actions Ordinaires A2	2.827.458	GBP 1.00
Actions Ordinaires A3	0	GBP 1.00
Actions Ordinaires B1	272.542	GBP 1.00
Actions Ordinaires B2	272.542	GBP 1.00
Actions Ordinaires B3	0	GBP 1.00

Le capital social de la Société est exclusivement représenté par des Actions Ordinaires qui peuvent être sous la forme d'Actions Ordinaires A1 ou Actions Ordinaires A2, Actions Ordinaires B1 ou Actions Ordinaires B2 tels que définis ci-dessous ou toutes autres catégories d'Actions Ordinaires définies

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'Actions Ordinaires, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs classes entières d'Actions Ordinaires émises dans la Classe 2 d'Actions Ordinaires et/ou la Classe 1 d'Actions Ordinaires. Dans le cas de rachats et d'annulations de classes d'Actions Ordinaires, ces rachats et annulations d'Actions Ordinaires seront faits dans un ordre numérique inversé (commençant par les Actions Ordinaires de Classe 2). Pour éviter tout doute, la même proportion d'Actions Ordinaires A et d'Actions Ordinaires B au sein de chaque classe d'Actions Ordinaires sera rachetée ou annulée à chaque rachat ou annulation de cette classe d'Actions Ordinaires.

Aucune modification de ces Statuts affectant de manière négative les droits attachés aux Actions Ordinaires B (ou considérée comme telle par les Représentants des Actionnaires Ordinaires B agissant raisonnablement) ne peut être faite sans le consentement des Représentants des Actionnaires Ordinaires B (et toute modification proposée à l'article 8 ou à ce paragraphe doit être considérée comme étant une modification).

Nonobstant toutes spécifications décrites dans ces Statuts concernant certaines catégories d' Actions, les Actions représentant le capital social de la Société doivent être inscrites dans le registre des actions tenu au siège social de la Société.»

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. MARQUES GUILHERME, F. MARCHAL, M. SCHMIDT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. LAC/2012/63400. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013029291/194.

(130035643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Swedish Wind 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 27A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 175.549.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of February.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Hg Incorporations Limited, a company incorporated in England and Wales, with registered office at 2, More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom and registered with the Companies House under number 4572042,

represented by Me Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 26 February 2013;

such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "Swedish Wind 2 S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may privately issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid-up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of any Manager.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other, provided always that such conference call, videoconference or other similar means of communication is initiated from Luxembourg. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor (réviseur d'entreprises agréé) may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the last Friday of May at 2 p.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Hg Incorporations Limited	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-
Total:	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

Shareholders resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mrs Nadia Dziwinski, with professional address at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
- Mr François Champon, with professional address at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit février.

Pardevant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Hg Incorporations Limited, une société constituée sous le droit anglais, ayant son siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 4572042, représentée par Maître Marc Frantz, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 février 2013;

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Swedish Wind 2 S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de tout Gérant.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres, à condition que ces conférence téléphonique, visioconférence ou autre moyen de communication similaire soient toujours initiées de Luxembourg. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserait tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le dernier vendredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associé	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Hg Incorporations Limited	EUR 12.500,-	12.500	EUR 12.500,-
Total:	EUR 12.500,-	12.500	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2013.

Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et a décidé de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Madame Nadia Dziwinski, ayant son adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur François Champon, ayant son adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 28 février 2013, REM/2013/338. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013030111/611.

(130036579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Gesav S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.020.

Par jugement rendu en date du 28 février 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme GESAV S.A., en liquidation judiciaire, préqualifiée et a mis le solde à la charge du Trésor.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Pour extrait conforme

Cédric SCHIRRER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013032710/15.

(130039407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Fondation Greenpeace Luxembourg, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 34, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg G 112.

—
Procès verbal des décisions

Conseil d'Administration

Dans sa réunion du 25 février 2013, l'assemblée générale de Greenpeace Luxembourg A.s.b.l. a élu les personnes suivantes membres du Conseil d'Administration de la Fondation Greenpeace Luxembourg:

Pascale Millim, présidente (4, Place du Marché, L-5555 Remich)

Christa Brömmel vice-présidente & secrétaire

Stephen Nye trésorier (28A, Rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg)

Les personnes ainsi nommées co-optent Raymond Triebel et Roberto Bedini comme membres du Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013032709/16.

(130039508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

H.N.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 123.946,76.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 38.888.

—
Extrait des résolutions prises par l'associée unique, en date du 06 mars 2013:

- Transfert du siège social au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
 - Acceptation de la démission de Monsieur Sébastien ANDRE de son poste de gérant avec effet au 22 février 2013;
 - Acceptation de la démission de Monsieur Philippe TOUSSAINT de son poste de gérant avec effet au 22 février 2013;
 - Acceptation de la démission de Monsieur Xavier SOULARD de son poste de gérant avec effet au 22 février 2013;
 - Nomination de Monsieur Marc Schintgen, administrateur de société, né à Luxembourg (Luxembourg) le 09 mars 1965, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe, comme nouveau gérant pour une durée indéterminée;
 - Nomination de Monsieur Ingor Meuleman, administrateur de société, né à Ninove (Belgique) le 04 juin 1971, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe comme nouveau gérant pour une durée indéterminée;
 - Nomination de Monsieur Michal Wittmann, administrateur de société, né à Sokolov (Tchéquie) le 04 février 1950, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe comme nouveau gérant pour une durée indéterminée;
 - Nomination de Madame Stéphanie Marion, administrateur de société, née à Thionville (France) le 08 octobre 1978, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe comme nouvelle gérante pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013032359/23.

(130039440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Resolution Holdings Luxembourg Bilbao S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 152.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.287.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé en date du 15 février 2013

- La démission de Mademoiselle Nicola FOLEY de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 15 Février 2013.

Il est porté à connaissance à qui de droit que le siège social de l'associé unique de la société, à savoir «Resolution (Luxembourg) S.C.A.», a été transféré du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 18 avril 2011.

Luxembourg, le 28 Février 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013032573/18.

(130039722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Resolution Liberty C S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.607.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé en date du 15 février 2013

- La démission de Mademoiselle Nicola FOLEY de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 15 Février 2013.

Il est porté à connaissance à qui de droit que le siège social de l'associé unique de la société, à savoir «Resolution (Luxembourg) S.C.A.», a été transféré du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 18 avril 2011.

Luxembourg, le 28 Février 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013032574/18.

(130039724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Super-Max Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.969.

—
Par résolutions signées en date du 27 février 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant de catégorie C suivant à partir du 15 février 2013:

Mr Robert van 't Hoef

2. Nomination du nouveau Gérant de catégorie C suivant à partir du 15 février 2013 pour une durée indéterminée:

Mr Christiaan Frederik van Arkel, né le 21 Mars 1973 à Bangkok, ayant son adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Pour la Société

Johannes L. de Zwart

Manager C

Référence de publication: 2013032599/18.

(130039607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Muskingham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.210.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé en date du 15 février 2013

- La démission de Mademoiselle Nicola FOLEY de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 15 Février 2013.

Il est porté à connaissance à qui de droit que le siège social de l'associé unique de la société, à savoir «Flunor S.à r.l.», a été transféré du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 18 avril 2011.

Luxembourg, le 28 Février 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013032473/18.

(130039716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

WM Belvaux (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 262.705.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.002.

Par résolutions prises en date du 26 février 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Jane Ellen Freedman, avec adresse professionnelle au One Beacon Lane, MA 02021 Canton, Etats-Unis, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

- nomination de Sarah Kolar, avec adresse professionnelle au 14, Wesley Street, 5th Floor, Hamilton, HM11 Hamilton, Bermudes, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013032688/15.

(130039331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Wertex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 140.586.

Extrait de la résolution du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 26 février 2013

Le Conseil d'Administration décide de nommer provisoirement au poste d'administrateur, en remplacement de la société COSAFIN SA, administrateur démissionnaire:

la société PACBO EUROPE Administration et Conseil

Société à responsabilité limitée

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

représentée par Monsieur Patrice CROCHET demeurant 18, rue de Nassau à L-2213 Luxembourg

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Sa cooptation sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour le Conseil d'Administration

J. WINANDY / K. LOZIE

Administrateur et Président / Administrateur

Référence de publication: 2013032685/21.

(130039803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

EE (Excite Estates) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.795.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 28 février 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme EE (EXCITE ESTATES) S.A. en liquidation, préqualifiée et a mis le solde à la charge du Trésor.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Pour extrait conforme

Cédric SCHIRRER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013032707/16.

(130039402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

A&T Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 20, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 49.536.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 08 mars 2011 que l'actionnaire unique a:

1. accepté la démission de Madame Janice Allgrove et Monsieur Kristian Horsburgh comme administrateurs de la société à compter du 08 mars 2013;
2. accepté la démission du commissaire aux comptes à compter du 08 mars 2013;
3. L'actionnaire unique a accepté la nomination du nouveau commissaire aux comptes Madame Janice Allgrove, née le 07 mai 1960 à Londres (UK), demeurant au 16 rue Henri VII, L-1725 Luxembourg, à compter du 08 mars 2013 jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2017.

Karl Horsburgh

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013032733/17.

(130040558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Aviva Investors Portefeuille II, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 144.503.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société qui a eu lieu le Vendredi 15 Février 2013

L'Assemblée Générale procède à la nomination des Administrateurs, pour un nouveau mandat qui expirera à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2014.

Au 15 Février 2013, le Conseil d'Administration se compose comme suit,

- M. William GILSON, Président et Administrateur, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg;
- M. Mark PHILLIPS, Administrateur, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg;
- M. Timothy LUCAS, Administrateur, ayant son adresse professionnelle au No 1 Poultry EC2R 8EJ Londres.

L'Assemblée Générale a réélu PriceWaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 7 Mars 2013.

Référence de publication: 2013032744/21.

(130040074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

ABOM Diffusion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 154.879.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 31 décembre 2012 que:

- Décision a été prise de révoquer à la fonction d'administrateur, Monsieur Ali BOUDJELLAL demeurant au 10, rue Benoni Eustache, F-93250 Villemomble à Paris, avec effet immédiat;
- Décision a été prise d'accepter les démissions de Monsieur Pierre-Paul BOEGEN, né à Arlon le 20 octobre 1948, demeurant au 65, rue de Freylange à B-6700 Arlon et de Monsieur Roger GREDEN, né à Arlon le 28 octobre 1953,

demeurant au 4A, rue de l'Ouest à L-2273 Luxembourg, à la fonction d'administrateur de la société et cela avec effet immédiat;

- Décision a été prise de nommer Monsieur Roger GREDEN, prénommé, au poste d'administrateur unique de la société, avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2013032749/21.

(130040682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

AGP Herr Courtage, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4113 Esch-sur-Alzette, 14, rue Victor Ewen.

R.C.S. Luxembourg B 151.305.

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales du 05/01/2013 qu'avec effet au 05/01/2013 que

- Monsieur Philippe Herr, demeurant professionnellement à L-3921 Mondcerange, 54, rue d'Esch, a cédé vingt (20) parts sociales dans la société AGP Herr Courtage s.à r.l. au Bureau Comptable & Fiscal Graser S.A., établie et ayant son siège social à L-4384 Ehlerange, 19, Zare-Ouest, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le N°115.118.

Après cette cession ci-avant décrite, le capital de la société se trouve réparti comme suit:

1. Monsieur Philippe Herr	80 parts sociales
2. Bureau Comptable & Fiscal Graser S.A.,	<u>20 parts sociales</u>
Total des part sociales	100 parts sociales

Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 2013.

Philippe Herr

Gérant

Référence de publication: 2013032757/19.

(130040697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

LVM Security, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4732 Pétange, 8, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 146.915.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 06/03/2013

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Clément VUIBERT né le 20 octobre 1981 à Paris (France), demeurant 49, rue de Chativelse à F-51100 Reims. Il dispose à cet effet d'un pouvoir de co-signature obligatoire.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013033058/14.

(130040230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Lux Inter Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5335 Moutfort, 12, rue Gappenhiehl.

R.C.S. Luxembourg B 122.420.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 mars 2013

Unique résolution

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes ont expiré.

Elle décide de ne plus renouveler les mandats des administrateurs Monsieur Gilles Peusch et Madame Françoise Hornick et de l'administrateur-délégué Monsieur François Peusch.

La société n'ayant plus qu'un actionnaire, l'assemblée décide de renouveler le mandat de l'administrateur Monsieur François Peusch, dorénavant administrateur unique, pour une nouvelle période de 6 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018.

Elle décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, en remplacement de Sofinter Gestion Sàrl:

Backoffice S.à r.l., ayant son siège social à L-3394 Roeser, 49, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 162955. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Référence de publication: 2013033056/23.

(130040472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Lombard Odier Gateway, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 163.745.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 8 mars 2013

En date du 8 mars 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Mark Edmonds, Monsieur Yvar Mentha et Monsieur Jean-Claude Ramel en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, en qualité de réviseur d'entreprise pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 8 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Lombard Odier Funds (Europe) S.A.

Référence de publication: 2013033040/17.

(130040774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

A-Z Petroleum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 154.552.

Extrait des résolutions adoptées en date du 1^{er} Mars 2013, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société A-Z PETROLEUM S.A.

- L'Assemblée a accepté la démission de M. Thierry TRIBOULOT, de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

AZ PETROLEUM S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013033398/14.

(130040850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

TUNISIE EUROPE INVESTISSEMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 66.487.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 13 février 2013 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 8 mars 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour *TUNISIE EUROPE INVESTISSEMENTS S.A.*

Société de gestion de patrimoine familial en liquidation volontaire

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013033254/18.

(130040395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

SPI Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 56.600,00.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 123.116.

Il résulte d'un acte sous seing privé signé en date du 24 décembre 2012 que M. Andrey SKURIKHIN, avec adresse au 7, Passage du Lac, CH-1248 Hermance, Suisse, a transféré à M. Yury SHEFLER, avec adresse au 112, route de Florissant, CH-1206 Genève, Suisse, la totalité des parts sociales détenues par lui dans la Société, soit 250 Parts Sociales Ordinaires, 126 Parts Sociales de Classe A, 126 Parts Sociales de Classe E, 126 Parts Sociales de Classe F, 126 Parts Sociales de Classe G, 126 Parts Sociales de Classe H, 126 Parts Sociales de Classe I, 126 Parts Sociales de Classe J, avec prise d'effet au 24 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Pour *SPI Group S.à r.l.*

D. Ronald Surbey

Référence de publication: 2013033225/18.

(130040530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Plazza Investments & Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.540.

Principales résolutions prises par l'associé unique en date du 8 mars 2013

L'associé unique a décidé comme suit:

- d'approuver la démission de Monsieur Patrick Sganzerla de son poste de gérant et ce avec effet à ce jour.
- de confirmer la nomination du gérant non démissionnaire, à savoir, Monsieur Steeve Simonetti à son poste de gérant et ce pour une durée indéterminée.

La société se trouve désormais valablement engagée par la signature du gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour *Plazza Investments & Properties S.à.r.l.*

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013033124/18.

(130040718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Koenigsallee LP V, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 96.638.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts sociales conclu entre les sociétés TS KOENIGSALLEE HOLDINGS LP S.à r.l. et RP Complex Holding S.à r.l. en date du 14 février 2013 que:

La société KOENIGSALLEE HOLDINGS LP S.à r.l. a cédé la totalité de ses parts sociales détenues dans KOENIGSALLEE LP V SARL, (ci-après la «Société»), soit 26 parts sociales, à la société RP Complex Holding S.à r.l., de sorte que les associés de la Société sont désormais les suivants:

- La société VERTIARAMA S.L., laquelle détient 26 parts sociales de la Société;
 - La société RP Complex Holding S.à r.l, laquelle détient 474 parts sociales de la Société.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 08 mars 2013.

Référence de publication: 2013033032/18.

(130040244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Koenigsallee LP III, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 96.636.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts sociales conclu entre les sociétés TS KOENIGSALLEE HOLDINGS LP S.à r.l. et RP Complex Holding S.à r.l. en date du 14 février 2013 que:

La société KOENIGSALLEE HOLDINGS LP S.à r.l. a cédé la totalité de ses parts sociales détenues dans KOENIGSALLEE LP III SARL, (ci-après la «Société»), soit 26 parts sociales, à la société RP Complex Holding S.à r.l., de sorte que les associés de la Société sont désormais les suivants:

- La société VERTIARAMA S.L., laquelle détient 26 parts sociales de la Société;
- La société RP Complex Holding S.à r.l, laquelle détient 474 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 08 mars 2013.

Référence de publication: 2013033030/18.

(130040246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Koenigsallee LP II, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 96.635.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts sociales conclu entre les sociétés TS KOENIGSALLEE HOLDINGS LP S.à r.l. et RP Complex Holding S.à r.l. en date du 14 février 2013 que:

La société KOENIGSALLEE HOLDINGS LP S.à r.l. a cédé la totalité de ses parts sociales détenues dans KOENIGSALLEE LP II SARL, (ci-après la «Société»), soit 26 parts sociales, à la société RP Complex Holding S.à r.l., de sorte que les associés de la Société sont désormais les suivants:

- La société VERTIARAMA S.L., laquelle détient 26 parts sociales de la Société;
- La société RP Complex Holding S.à r.l, laquelle détient 474 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 08 mars 2013.

Référence de publication: 2013033029/18.

(130040247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Gresham Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 157.354.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée a décidée de démissionner:

Monsieur Mathijs Gerardus BLOEMERS, né à Belfeld, Pays-Bas, le 3 juillet 1949, demeurant à NL-6221 KS Maastricht 25A, Bellefroidlunet. a partir du 15 février 2013

L'Assemblée a décidée de nommer comme Administrateur

Monsieur Mathonet Bernard né à Paris 1^{er} Mai 1943, entrepreneur, résident professionnellement à 29 avenue Monterey L-2163 Luxembourg a partir du 15 février 2013

Fait à Luxembourg, le 15 Février 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013032965/16.

(130040791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Gallia Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.002.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil de Gérance tenue au siège social le 08 mars 2013:

1) Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, avec effet immédiat.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants suivants:

- Monsieur Daniel Galhano, gérant et président, demeurant professionnellement au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

- Monsieur Laurent Teitgen, gérant, demeurant professionnellement au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GALLIA INVEST S.à r.l.

Référence de publication: 2013032955/17.

(130040208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Immo Tavares S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7653 Heffingen, 32, Um Beil.

R.C.S. Luxembourg B 111.600.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires lors de l'assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 3 mars 2013 que:

Le mandat des 3 administrateurs a été confirmé et reconduit pour une durée illimitée, à savoir:

- Monsieur Tavares Da Silva David, né le 27 juillet 1962 à Pardicho (Portugal), demeurant à 24 Montée d'Ernzen L-7636 Larochette

- Monsieur Tavares Da Silva Henrique, né le 18 décembre 1964 à Pardicho (Portugal), demeurant à 6 Sondesgaass L-9366 Ermsdorf

- Monsieur Tavares Da Silva Agostinho, né le 16 juin 1967 à Pardicho (Portugal), demeurant à 30 Op Praikert L-7653 Heffingen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013032991/21.

(130040211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Icare Promotions Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.930.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales le 15 février 2013 que le propriétaire unique du capital de la société est comme suit:

Mme Virginie DAVID

60, rue Jean Baptiste Spire

F-57 100 Thionville 100 parts

Total 100 parts

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Pour la société

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à.r.l

Référence de publication: 2013032996/16.

(130040765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Halmstaat Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 141.934.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 février 2013 que Monsieur Matthijs BOGERS a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Halmstaat Capital S.A.

Représentée par Matthijs Bogers

Administrateur

Référence de publication: 2013032973/15.

(130039982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Rock Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 305.353,40.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.100.

—
En date du 29 janvier 2013, les Associés de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Réélection de EURAUDIT S.à r.l., au poste de commissaire aux comptes, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes de la Société au 31 mars 2013 et qui se tiendra en 2014.

- Révocation de Robert van 't Hoeft, de son poste de gérant B, avec effet immédiat.

- Révocation de Martinus Cornelis Johannes Weijermans, de son poste de gérant B, avec effet immédiat.

- Nomination de Christiaan van Arkel, né le 21 mars 1973 à Bangkok, Thaïlande et ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant B pour une durée indéterminée et avec effet immédiat.

- Nomination de Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco, Monaco et ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant B pour une durée indéterminée et avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rock Holdings S.à r.l.

Paul Galliver

Gérant B

Référence de publication: 2013033163/23.

(130040340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Luxembau Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 49.203.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social à Luxembourg, le 15 février 2013

La démission de Monsieur Giuseppe Giulio Luigi PIZZI de ses fonctions de gérant technique et de délégué à la gestion journalière de la société est acceptée.

Monsieur Andrea TESSARI, ingénieur en construction et en génie civil, né le 30 juin 1954 à Verona (Italie), demeurant au 6, Via Fama, I-37121 Verona (Italie), est nommé nouveau gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

Monsieur Andrea TESSARI est nommé Délégué à la gestion journalière de la société.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de Monsieur Andrea TESSARI et Monsieur Nicola TOSONI.

Pour extrait sincère et conforme
LUXEMBAU S.A.R.L.

Référence de publication: 2013033043/17.

(130040497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

KNS Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.430.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} mars 2013

1. L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de ses fonctions de Gérant de Monsieur Min Yeong JEONG, gérant, avec adresse professionnelle Am Kronberger Hang 6 à D-65824 Schwalbach/Ts.

2. L'Assemblée nomme en remplacement du gérant démissionnaire, Monsieur Jae Hwan KIM, gérant, avec adresse professionnelle Am Kronberger Hang 6 à D-65824 Schwalbach/Ts., avec effet à la date de la présente assemblée pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013033025/17.

(130040066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

10 accessories S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.865.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 8 février 2013

1. L'associé unique a accepté la démission de Monsieur Geert DIRKX en sa qualité de gérant de classe B de la société à responsabilité limitée 10 accessories S.à r.l. avec effet en date de ce jour, le 8 février 2013;

2. L'associé unique a décidé de ne pas remplacer le gérant de classe B démissionnaire, de facto il n'y plus lieu d'avoir un gérant de classe A et un gérant de classe B;

3. L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Theodorus Adrianus Maria DE JONG, domicilié à NL-5706 GL HELMOND, 19, Kravelsbeemden en tant que gérant unique de la société à responsabilité limitée 10 accessories S.à r.l.

4. L'associé unique a décidé que la société est valablement engagée par la seule signature de son gérant unique.

Fait à Luxembourg, le 8 février 2013.

Certifié sincère et conforme

Signature

L'Associé Unique

Référence de publication: 2013033287/20.

(130040252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

New Europe Property Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.116.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 15 février 2013

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Martin SHIRES, Expert Comptable, né le 9 janvier 1957 à Doncaster (GB), demeurant professionnellement à Martello Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 3HB

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013033091/13.

(130040166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Graser & Herr Courtiers s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3921 Mondercange, 54, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.446.

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales du 6/01/2013 qu'avec effet au 06/01/2013 que le Bureau Comptable & Fiscal Graser S.A., établi et ayant son siège social à L-4384 Ehlerange, 19, Zare-Ouest, a cédé dix (10) parts sociales dans la société Graser & Herr Courtiers s.à r.l. à Monsieur Philippe Herr, demeurant professionnellement à L-3921 Mondercange, 54, rue d'Esch.

Après la cession ci-avant décrite, le capital de la société se trouve réparti comme suit:

1. Monsieur Philippe Herr	80 parts sociales
2. Bureau Comptable & Fiscal Graser S.A.	20 parts sociales
Total des parts sociales	100 parts sociales

Mondercange, le 6 janvier 2013.

Philippe Herr

Gérant

Référence de publication: 2013032963/18.

(130040617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Zenyada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 146.211.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 26 février 2013:

1) Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Monsieur Daniel Galhano, administrateur et président du conseil d'administration, au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

- Monsieur Laurent Teitgen, administrateur, au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

- Monsieur Domenico Cogliandro, administrateur, au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur-délégué:

- Monsieur Daniel Galhano, administrateur, 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Egalement, nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du Commissaire aux comptes suivant:

- La société Revisora S.A., (R.C.S. Luxembourg B 145.505) ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARMAL S.A.

Référence de publication: 2013033286/23.

(130040511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

YooCap Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 162.427.

Extrait des résolutions adoptées en date du 05 Mars 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société YOOCAP HOLDINGS S.À R.L.

- L'Assemblée a accepté la démission de M. Thierry TRIBOULOT de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

- L'Assemblée a accepté de nommer au poste de gérante de la Société Madame Claire-Hélène DUPONT, employée privée, née le 14 juillet 1983 à Vitry Sur Seine (France), résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YOOCAP HOLDINGS S.À R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013033282/19.

(130040784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

YooWWI Advisors Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 168.250.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 05 Mars 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société YOOWWI ADVISORS S.À R.L

- L'Assemblée a accepté la démission de M. Thierry TRIBOULOT de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

- L'Assemblée a accepté de nommer au poste de gérante de la Société Madame Claire-Hélène DUPONT, employée privée, née le 14 juillet 1983 à Vitry Sur Seine (France), résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YOOWWI ADVISORS S.À R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013033283/19.

(130040781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Perfume Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 428.310,50.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.452.

—
Par le présent avis, la Société informe les tiers du changement suivant concernant son associé Fiduciaria Centro Nord S.p.A.:

- Suite au changement de forme juridique de l'associé, la dénomination sociale de l'associé de la Société est désormais Fiduciaria Centro Nord S.p.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013033130/16.

(130039932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Rich Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 111.700.

—
En date du 19 Février 2013, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

Administrateurs/Gérants

- Démission: Seen Albert,

Fonction: Gérant

- Nomination: Schreuders, Bastiaan, Lodewijk Melchior,

Fonction: Gérant

Mandat: Du 19/02/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

- Confirmation:

Raymonde Gokke

Fonction: Gérant

Mandat: Du 19/02/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

- Ancienne dénomination: Suxeskey S.A.

- Nouvelle dénomination: Andreas Capital Suxeskey S.A. (Effectif depuis le 27/12/2012)

Fonction: Gérant

Mandat: Du 19/02/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

Raymonde Gokke.

Référence de publication: 2013033171/26.

(130040013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Stanley Munich 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.356.

Nous vous notifions de la modification concernant l'adresse de l'associé unique de la Société Stanley Primus qui a été transférée au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 08 mars 2013.

Référence de publication: 2013033189/11.

(130040681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

A.M.D. S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5539 Remich, 2, place Nico Klopp.

R.C.S. Luxembourg B 112.605.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée par le cédant et le cessionnaire et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société A.M.D. S.à.r.l. est désormais réparti comme suit:

Monsieur Michel Georges Diederich, agent d'assurances, né à Luxembourg, le 20 novembre 1968,

demeurant à L-5539 Remich, 2, Place Nico Klopp: cent parts sociales 100

Total : CENTS parts sociales 100

Luxembourg, le 08/03/2013.

Pour extrait conforme

L'associé unique / Le gérant

Référence de publication: 2013033397/17.

(130041534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Cujo Fiduciaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5C, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 108.449.

EXTRAIT

Gemäß einer außergewöhnlichen Generalversammlung der Gesellschafter vom 19. Februar 2013, eingetragen in Remich am 26. Februar 2013, Relation: REM/2013/255, reçu douze euros, le receveur (signé) P. MOLLING, werden die fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile von folgenden Gesellschaftern gehalten:

1) Herr Erik RISCHMANN, zweihundertsechzehn (216) Anteile,

2) Herr Thomas JOHANNES, einhundertdreißig (130) Anteile,

3) Frau Yvonne JOHANNES, einhundertdreißig (130) Anteile,
4) Herr Toni SCHMITT, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, 4, Am Hügel, vierundzwanzig (24) Anteile.
Herr Toni SCHMITT wird als Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 février 2013.

Me Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2013033315/20.

(130040118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

X-Air Aviation Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 165.259.

Suite à la résolution du gérant unique prise en date du 7 mars 2013, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 37, rue d'Anvers L- 1130 Luxembourg vers le 49, route d'Arlon L-1140 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013033277/11.

(130039995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Anchorage Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.275.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 8 mars 2013

Conformément aux résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 8 mars 2013, il a été décidé:

- De fixer le nombre d'administrateurs de la Société de 3 à 4.

- De nommer au poste d'administrateur, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire de la Société en 2016, la personne suivante:

* Monsieur Flavio Marzona, résidant au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg

Dès lors le conseil d'administration se compose des personnes suivantes:

- Mr. Alain RENARD,

- Mr. Kevin DE WILDE,

- Mr. Betty PRUDHOMME,

- Mr. Flavio MARZONA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Mars 2013.

Pour ANCHORAGE INVESTMENTS S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013033439/23.

(130041237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Sybase Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 50.812.

Assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2012.

Les associés représentant l'intégralité du capital social de la société SYBASE S.A.R.L. ont pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Théo RULAND, né le 21 mars 1956 à Aremberg (Allemagne), demeurant à 10, Am Kirschbauwäldchen, 40549 Düsseldorf, Allemagne, de sa fonction de gérant de la société SYBASE S.A.R.L.

2. Le siège social de la société est transféré à:

L-2557 Luxembourg, 7 A, rue Robert Stumper.

(Ancienne adresse: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint-André

Dont acte,

Fait et passé à Luxembourg, le 10 octobre 2012.

SYBASE S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2013033375/18.

(130040402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Projection S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 116.942.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 7 mars 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- PROJECTION S.A., avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, dénoncé en date du 31 août 2011.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge, et liquidateur Maître Anthony BRAESCH, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers, de faire la déclaration de leurs créances avant le 29 mars 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Me Anthony BRAESCH
Le liquidateur

Référence de publication: 2013033362/18.

(130040796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Dulcis Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 7, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 51.271.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013033547/9.

(130040905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

D.E. Shaw AQ-SP Series 11-02 (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 137.299.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013033528/9.

(130041209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.
